

Réunion du 12 juin 2014. Epreuves Anticipées de Français : note sur l'oral

L'épreuve est définie par le BO n° 3 du 16 janvier 2003. Toutes les indications formulées dans la présente note s'inscrivent dans le droit fil de ce document officiel dont le respect s'impose à tous.

Déroulement :

Il peut être fructueux de faire noter par le candidat lui-même, sur son brouillon, la question posée et de s'assurer qu'elle a été correctement prise en note.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose de son manuel ou de l'œuvre intégrale, **et peut s'y référer en tournant les pages**. La question posée n'est en principe pas traitée telle quelle dans les manuels, à moins d'être une question de cours, ce qui n'est pas envisageable.

Une fois passées les 30 minutes de préparation, la passation se déroule en deux parties bien distinctes l'une de l'autre. Il convient de faire en sorte que le candidat profite effectivement des 10 minutes consacrées à la réponse à la question dans le cadre d'une lecture analytique du texte. Pendant ces premières minutes, l'interrogateur n'intervient pas, ou très exceptionnellement. Il ne s'agit pas encore d'un entretien, mais d'un exposé que l'élève organise et présente **comme bon lui semble**. Le correcteur ne l'interrompt pas.

Cas extrêmes : quand un candidat ne dit rien, il est souhaitable de l'aider à s'exprimer, mais cette partie de l'examen ne saurait être un jeu de questions-réponses.

Il convient en outre de marquer nettement le passage de la lecture analytique à l'entretien, en vérifiant que l'élève en a terminé avec sa première partie, et en annonçant que c'est désormais l'entretien qui s'engage.

Cet entretien n'est pas une reprise de la lecture analytique. Le candidat, par ailleurs, n'a pas à réciter un cours (voir « contenu »).

Pendant les deux parties de l'épreuve, l'interrogateur manifeste le plus de respect possible pour le candidat, en n'exprimant **aucun commentaire** sur sa tenue, son établissement d'origine, sa formation, son professeur ou sur la nature du descriptif proposé. L'interrogateur écoute avec attention (et bienveillance) le travail du candidat qu'il se garde absolument, pour ne pas le déstabiliser, de juger de vive voix.

L'attitude exemplaire des interrogateurs, faite de fermeté courtoise, impose aux candidats le respect des règles élémentaires des examens : on n'acceptera pas l'utilisation des téléphones portables, pour quelque motif que ce soit, ni l'utilisation de cours pris en notes. Les incidents sont notés sur le bordereau de notation, et **signalés au plus vite au chef de centre**.

Contenu :

1^{ère} partie : il s'agit d'une lecture analytique qui a sa cohérence propre, et qui ne répond pas à un plan stéréotypé. Sont attendus une introduction, la lecture du passage, une réponse organisée, une conclusion claire.

Le correcteur se montre disposé à entendre des analyses qui ne sont pas nécessairement les siennes, et dont il veillera à vérifier qu'elles sont justifiées et pertinentes.

La lecture analytique durant 10 minutes, on ne peut attendre du candidat une analyse exhaustive du texte. C'est bien d'une réponse à la question posée qu'il s'agit. On n'attend pas un développement théorique de spécialiste, mais une lecture du texte orientée par la question. On n'attend pas non plus un « commentaire composé » oral bâti sur des « axes » immuables. C'est la question qui guide la structure de la réponse.

La question porte sur un extrait d'œuvre intégrale étudiée en classe ou sur un passage figurant dans un groupement de textes. **Elle s'inspire des problématiques de travail indiquées dans le descriptif présenté par le candidat**. On n'interrogera ni sur les lectures cursives, ni sur les lectures complémentaires figurant dans le descriptif.

2nde partie : le BO précise qu'il s'agit d'un « dialogue permanent ». On ne s'appuiera sur la lecture analytique que pour ouvrir sur des questions plus larges, en s'interdisant toute reprise ou correction de la première partie de l'épreuve. Cette ouverture n'est cependant pas absolue : il convient de demeurer dans le cadre de l'objet d'étude, du genre, des lectures associées au texte étudié en première partie.

Au cours de l'entretien, le candidat peut utiliser ses textes et oeuvres pour trouver une référence, enrichir un point de vue.

Evaluation :

On veillera à utiliser toute l'échelle de notation, et à valoriser les réussites des candidats. Le tableau suivant sera utilisé.

Les deux parties de l'épreuve étant distinctes, il conviendra d'évaluer les candidats pour chacune de ces parties. Les mêmes critères seront donc observés deux fois, avec des exigences un peu différentes.

Le tableau qui suit sera la référence des interrogateurs à l'oral. **On attribuera un tiers des points à chacun des trois critères, pour chacune des deux étapes.**

Critères	Oral lecture analytique (sur 10 points)	Oral entretien (sur 10 points)
Expression et communication	<ul style="list-style-type: none"> -Lecture à haute voix, caractère audible. -Qualité de l'expression orale. -Qualité de communication et de conviction. -Gestion du temps. 	<ul style="list-style-type: none"> -Aptitude au dialogue ; réaction aux questions posées. -Qualité de l'expression orale. -Qualités de communication et de conviction.
Réflexion et analyse	<ul style="list-style-type: none"> -réponse pertinente et développée. -Compréhension du texte. -Interprétation fondée sur des références précises au texte. 	<ul style="list-style-type: none"> -pertinence scientifique des réponses aux questions posés. -Justification des réponses. -Mise en relation des textes.
Utilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> -Savoirs linguistiques et culturels. -Recours à des outils pertinents d'analyse (en fonction des genres, des registres...) -Connaissances culturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> -Savoirs littéraires sur les textes étudiés et lus, sur les objets d'étude. -Connaissances sur le contexte culturel.